

POUR DES ACTIVITÉS SOCIALES INNOVANTES ET LE RENOUVEAU DU 1 %

ÉLECTIONS novembre 2016 **IRP**

mines-énergie
la
cgt
www.fnme-cgt.fr

EMPLOI

SALAIRES

PÔLE PUBLIC

L'ATOUT MAJEUR

POUR DES ACTIVITÉS SOCIALES INNOVANTES ET LE RENOUVEAU DU 1 %

► Des activités sociales ambitieuses

- Des propositions pertinentes pour tous

► Le renouveau du 1 %

- Pourquoi modifier le calcul du 1 % ?
- Quels sont les points clefs du 1 % pour la FNME-CGT ?
- Concrètement, comment faire ?

Afin d'assurer la pérennité des Activités sociales, plusieurs évolutions vont s'imposer dans les années à venir. Avec la dégradation des ressources, les organismes ont veillé à réduire les dépenses et à dynamiser le patrimoine, afin d'équilibrer le budget, ils n'en continueront pas moins de poursuivre leurs efforts. Pour autant, **la FNME-CGT ne renonce pas à sa vision ambitieuse des Activités sociales**, avec pour objectif de répondre de façon exigeante et qualitative aux demandes et besoins des bénéficiaires.

Tourisme social pour le plus grand nombre, vacances et loisirs, culture, restauration méridienne, santé, action sanitaire et sociale, assurances et jeunesse, les **actions envisagées sont nombreuses, pertinentes et novatrices.**

Ce projet porteur de sens et d'avenir devra, pour sa concrétisation, impérativement être accompagné d'un renouveau du 1 %. C'est pourquoi la FNME-CGT propose un nouveau mode de calcul plus équitable et exige un financement à la hauteur des besoins.

À cet effet, les bénéficiaires auront un rôle majeur à jouer dans les futures négociations pour les Activités sociales, celui de faire entendre leur voix avec leurs élus et syndicats.

**POUR DES ACTIVITÉS
SOCIALES INNOVANTES,
ET LE RENOUVEAU DU 1 %**

DES ACTIVITÉS SOCIALES AMBITIEUSES

Suite à la consultation de plusieurs dizaines de milliers de bénéficiaires, la FNME-CGT propose une réorientation innovante des Activités sociales afin de, non seulement, satisfaire leurs attentes mais aussi de s'adapter à celles des nouvelles générations sociales.

En savoir +

1 Fiche 2 Vidéo 3 Autre document

1



Fiche militante n°17
Activités sociales

2



Flyer
*Nos activités
sociales
sont en péril*

3



Pétition en ligne
*Activités sociales :
le 1% attaqué*

4



Vidéo
*Réunion tripartite
Paris La Défense*

DES PROPOSITIONS PERTINENTES POUR TOUS

Des récents bouleversements sociétaux de ces dernières années découlent l'impérieuse nécessité de faire évoluer les Activités sociales, afin de répondre aux besoins des salariés et de leurs proches.

Ainsi, les propositions de la FNME-CGT prennent en considération leurs réalités sociales, citoyennes et financières, sans pour autant négliger leurs rêves et aspirations.

➤ **Des Activités sociales ancrées dans le quotidien et tournées vers l'avenir** 1 2 3 4

LES ACTIVITÉS SOCIALES EN BREF

660 000

bénéficiaires

80 %

des bénéficiaires

utilisent au moins 1 offre par an

Un budget prévisionnel de

431 millions

d'euros

en 2016

LE RENOUVEAU DU 1 %

La FNME-CGT propose
la mise en place
d'un nouveau mode
de calcul du 1 %
afin de garantir
un financement
pérenne et durable
des Activités sociales.

L'HISTOIRE DU 1 % EN BREF

Sa naissance :

1946

Son financement à l'origine :

1 % du chiffre
d'affaires
d'EDF et GDF

L'idée :
« Des activités
pour le personnel,
par le personnel » »

Ses valeurs :

**Vacances,
santé pour tous
et solidarité**

POURQUOI MODIFIER LE CALCUL DU 1 % ?

Le 1% subit, lui aussi, les conséquences de la déréglementation du secteur énergétique. En effet, indexé sur les ventes finales de l'électricité et du gaz, il souffre de la volatilité des prix et de la perte des parts de marché de ceux qui le supportent en grande partie, c'est-à-dire EDF et Engie*.

➤ **L'objectif ? Protéger et renforcer nos Activités sociales tout en poursuivant leur développement.**

*Financement à hauteur de 95 % du 1 %

QUELS SONT LES POINTS CLEFS DU 1 % POUR LA FNME-CGT ?

- **Le financement**
sera à la **hauteur des besoins**. Pour cela, un minimum de 500 millions d'euros sont exigés chaque année pour tous les opérateurs d'énergie.
- **La dotation de l'année à venir**
ne pourra être inférieure aux années précédentes, au contraire elle devra être **soit égale, soit supérieure**.
- **Le financement**
sera **stable, solide et pérenne**.
- **La collecte du 1 %**
sera **simplifiée, transparente et contrôlée**.
- **L'ensemble des bénéficiaires**
sera pris en compte, les actifs comme les inactifs.
- **L'acceptabilité sociale**,
c'est-à-dire l'adhésion au projet par les salariés des IEG comme les usagers, est **essentielle**.

CONCRÈTEMENT, COMMENT FAIRE ?

La FNME-CGT s'appuie sur plusieurs principes, adaptés aux réalités actuelles du secteur de l'énergie, afin de garantir les éléments suivants :

- **Assurer un financement plus juste et équilibré...**
Afin d'éviter un financement trop dépendant des seuls opérateurs historiques et soumis à l'instabilité du marché, le 1 % sera supporté par l'ensemble des acteurs de la filière, y compris les nouveaux entrants.
- **Par la contribution de toutes les entreprises électriques et gazières.**

POUR DES ACTIVITÉS SOCIALES INNOVANTES, ET LE RENOUVEAU DU 1 %

• Éviter l'instabilité du marché...

Désormais un montant par MWh électrique ou M3h gaz servira de base au nouveau calcul du 1 % et sera facturé à la totalité des acteurs de l'énergie. Production, stockage, terminaux, réseaux et fournisseurs seront, ainsi, tous concernés.

➤ **Pour un 1 % consolidé**

• Facturer, recouvrer efficacement le 1 % et faciliter la collecte...

Afin de facturer le 1 %, le comité de coordination aura l'ensemble des données nécessaires, fournies par les gestionnaires des réseaux qui, chaque année, effectuent des prévisionnels. Une activité supplémentaire pour ces derniers qui permettra d'adosser le calcul du 1 % aux prévisionnels de production, stockage, terminaux, transits et consommation.

➤ **Grâce aux gestionnaires de réseaux.**

▶ **À ce jour, seule la FNME-CGT propose de réelles solutions de financement afin de pérenniser vos Activités sociales.**

LE CALCUL DU 1 % EN BREF

Un financement destiné à éviter l'instabilité, basé sur la règle des 3 tiers :

1/3

**production,
stockage et
terminaux**

1/3

**réseaux
de transports
et distribution**

1/3

**consommation
finale
(fournisseurs)**